

## Mission OTAN de soutien sur le terrain à l'état de droit (NROLFSM)



Une cour pénale composée de trois juges ajourne la séance.

Le 9 juin 2011, les ministres de la Défense des 48 pays participant à la force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) ont marqué leur accord sur la mise en place de la NROLFSM.

Pour que la transition soit durable, les avancées récentes réalisées en matière de sécurité en Afghanistan doivent aller de pair avec une meilleure gouvernance et un plus grand développement économique. Étendre et approfondir l'état de droit est l'une des plus hautes priorités de la population et des autorités afghanes.

La gouvernance et la fourniture de services en Afghanistan restent essentiels pour que les gains enregistrés en matière de sécurité soient durables. Le terrain difficile et l'insécurité ne permettent pas aux juristes, juges et autres responsables du secteur de la justice d'entrer facilement en contact avec des communautés isolées. Les talibans ont exploité cette faille en créant leurs propres tribunaux. Bien que les Afghans n'acceptent pas les peines sévères imposées par les talibans, ils considèrent souvent cette « justice extrême » comme leur seul rempart contre l'injustice. La satisfaction des doléances est l'un des rares points sur lesquels les insurgés restent en concurrence avec la gouvernance légitime.

Conformément à l'approche civilo-militaire globale et à la stratégie de contre-insurrection de la FIAS, cette dernière apportera un plus grand soutien sur le terrain aux activités menées en faveur de l'état de droit, répondant ainsi à la demande des autorités afghanes et aux souhaits des acteurs internationaux. La NROLFSM aura pour mission d'assurer la liaison et la sécurité et de fournir les capacités de terrain essentielles au bénéfice des civils afghans et internationaux qui apportent une assistance technique à l'appui du développement de la capacité de la justice pénale afghane et de l'amélioration de l'accès aux services de règlement des différends, contribuant ainsi à accroître l'efficacité du gouvernement afghan.

En septembre 2010, l'unité de renforcement de l'état de droit en Afghanistan (ROLFF-A) dotée d'effectifs américains est intervenue pour offrir le même soutien sur le terrain aux agences civiles américaines dans l'exécution de projets dans le secteur de la justice conformément à la stratégie nationale afghane en matière de justice. La FIAS va prendre la direction de ces activités de soutien à l'état de droit assurées jusqu'ici au titre du programme ROLFF-A dirigé par les Etats-Unis. Le haut représentant civil de l'OTAN travaillera en étroite coordination avec le commandant de la FIAS pour assurer une bonne cohérence entre les activités civiles et les activités militaires.

La NROLFSM aura cinq tâches principales :

- la sécurité des experts civils de l'état de droit ;
- la coordination, qui doit faciliter les déplacements des experts et d'autres acteurs intervenant dans ce domaine en Afghanistan, assurer la liaison et jouer un rôle d'ouverture ;
- le soutien des mouvements, comme la sécurisation des convois ;
- le soutien technique, pour réaliser d'éventuelles mises à jour des infrastructures sur des installations devant servir à l'instauration de l'état de droit ;
- la supervision de la passation des marchés, en rapport avec le soutien technique et en conformité avec les procédures de la FIAS.

Les militaires n'interviendront pas dans les questions d'état de droit proprement dites, mais ils assureront un soutien et permettront aux officiels afghans et aux acteurs internationaux de s'acquitter de la mission qui leur a été confiée. Le concept suppose que la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) prenne la direction de tous les efforts de la communauté internationale visant à soutenir et à renforcer la gouvernance et l'état de droit, le principe directeur étant celui de l'appropriation et du leadership afghans pour ce qui est du processus de Kabul, conformément aux résolutions 1917 et 1974 du Conseil de sécurité de l'ONU, qui ont été adoptées respectivement le 2 mars et le 22 mars 2011. La NROLFSM n'aura aucun lien ni aucune connexion avec les opérations de détention.

Après avoir consacré d'intenses efforts à la mise en place des forces de sécurité nationales afghanes, dotées de compétences répressives, il importe à présent d'y ajouter une capacité réelle de faire respecter l'état de droit. En apportant un soutien essentiel à la mise en place d'une justice pénale afghane et en assurant un meilleur accès aux services de résolution des différends, la FIAS contribuera à accroître l'efficacité du gouvernement afghan.

### Justice traditionnelle en Afghanistan

La mise en place de capacités et d'institutions dans le secteur de l'état de droit fait l'objet d'une intense activité en Afghanistan. Mais dans les régions où les systèmes officiels de justice restent théoriques (en particulier dans le sud et l'est du pays), les Afghans s'appuient sur les systèmes de justice traditionnels, à savoir des institutions coutumières et tribales, qui ont été mises en place pour prendre des décisions et régler les différends et qui sont fondées sur le droit coutumier, des rituels établis et la correction. La justice traditionnelle peut s'avérer efficace pour régler des différends, faire droit aux griefs locaux et maintenir la paix et la stabilité au sein des communautés. Le gouvernement afghan reconnaît qu'il doit engager des membres des organes de la justice traditionnelle (les Anciens, les chefs religieux et les personnes influentes) à la fois pour encourager et promouvoir leurs aptitudes à maintenir l'ordre social et pour palier leurs limites et leurs mauvaises pratiques susceptibles de violer les droits humains et/ou de limiter le rôle des femmes et des enfants.